

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article1211>



Elections professionnelles

Le 6 décembre : un moment fort pour la profession, un enjeu majeur pour le syndicat

- SNES académique de Dijon - Départements - Yonne - Elections professionnelles - Elus SNES 89 des personnels -



Publication date: dimanche 30 octobre 2005

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES
JE VOTE SNES**

ight © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les élections professionnelles ont lieu tous les 3 ans. Elles permettent aux personnels de **choisir ceux qui les représenteront dans les différentes instances** : CAPN, CAPA, Commission de réforme, CTPA, etc. (le SNES et les autres syndicats de la FSU détiennent plus de 700 des quelques 1 200 sièges en CAPA)

Elles permettent également aux syndicats de **faire la preuve de leur audience auprès des personnels** (lors du précédent scrutin, 56% des collègues du département ont fait confiance aux candidats du SNES-FSU).

Le score obtenu par chaque syndicat donne aussi **la mesure de sa crédibilité** en tant qu'interlocuteur du gouvernement et des autorités administratives. Il lui assure (ou non) un poids déterminant autour d'une table de négociations ou lors de la défense d'un dossier, que cela se passe au ministère, à l'inspection académique, au rectorat ou dans un établissement.

Au niveau interne, les résultats des élections sont **un baromètre important pour ceux qui animent la vie syndicale** : ils témoignent du bien fondé (ou non !) des actions engagées.

Ils déterminent aussi **les moyens en décharges horaires** dont bénéficiera le syndicat pour les 3 années à venir. Ainsi, dans l'Yonne, c'est parce que plus d'un collègue sur 2 a accordé son suffrage au SNES que 7 collègues peuvent partager l'équivalent d'un temps plein en décharges horaires, décharges indispensables pour les militants : elles leur permettent de consacrer du temps à des activités telles que l'organisation des stages syndicaux et des réunions-mutations, les rencontres avec l'Inspection Académique ou les média locales, le suivi des dossiers individuels, la rédaction et la diffusion de publications (la rédaction d'un Yonne Info nécessite 1 ou 2 réunions des militants et, pour chacun d'eux, une dizaine d'heures passées à la rédaction des articles, à leur relecture, leur correction) etc.

Le 6 décembre, faites-vous entendre : votez pour les candidats du SNES et de la FSU.



Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat national des enseignants de second degré